

**La responsable du Relais
Assistants Maternelles**



Vous accueille

Pour les matinées d'éveils
(enfants et assistantes maternelles)

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h30 à 11h30

**Pour les informations administratives sur
rendez-vous**
(parents, futurs parents, assistantes maternelles)

- Lundi de 13h30 à 19h30
- Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- Le 2^{ème} samedi du mois de 10h00 à
12h00

C'est où ?



Relais Assistants Maternelles (RAM)
Les Petits Petons
12 rue des Bouilloirs
78440 Issou

Responsable du relais :
Madame Carine BLANCHOT
Tél : 01.34.97.13.89
Issou.ram@gmail.com



**Le Relais Assistants Maternelles
de la ville d'Issou**

Et des villes signataires d'une convention :

Porcheville, Guernes, Fontenay-Saint-Père,
et Guitrancourt

Animé par une professionnelle de la petite
enfance, le relais est un espace gratuit pour
les parents, les futurs parents et leurs
enfants, ainsi que pour les assistantes
maternelles libérales.



C'est un lieu d'accueil, d'échange,
d'information et de partage.

Un service municipal
pour améliorer l'accueil
du jeune enfant, en
partenariat avec la CAF
des Yvelines



Parents et futurs parents

Ecoute individualisée, information et accompagnement sur les démarches en tant qu'employeurs.

- Accueil individualisé sur rendez-vous
- Accompagnement dans les démarches administratives (comment trouver et employer une assistante maternelle, établir un contrat de travail...)
- Information sur les différentes prestations de la CAF
- Recensement de l'offre d'accueil (liste des assistantes maternelles mise à jour).



Enfants

Des matinées d'éveils sont organisées pour les enfants sous la responsabilité de leur assistante maternelle.

- La professionnelle aménage un espace de jeux, d'éveil et découverte sécurisé pour les enfants (activités d'éveil, de motricité, manipulations diverses...)
- Partage de moments collectifs et festifs avec d'autres enfants.



Assistantes Maternelles

Echanges d'expérience, écoute et informations sur les démarches et les droits en tant que salariées.

- Participation avec les enfants aux matinées d'éveil
- Rencontre avec d'autres assistantes maternelles permettant l'échange d'expériences
- Informations sur les démarches (1^{er} contact avec les familles, contrat de travail), sur le statut professionnel des assistantes maternelles agréées et sur les droits et devoirs (formations, contrats de travail, rémunération, congés payés)
- Un lieu de ressource de documentations professionnelles
- Recensement de la demande d'accueil

